

<http://www.oblible.com>

de nouveaux horizons avec la couronne norvégienne / simplement

optinote nordic 3 - AXA Belgium Finance (NL)

- › est une obligation émise par AXA Belgium Finance (NL) bv dans le cadre du Notes Issuance Programme
- › est garantie et distribuée par AXA Bank Europe s.a.
- › offre la perspective du paiement d'un coupon brut annuel de 1,75% en couronnes norvégiennes
- › période de souscription du 24/04/2017 au 23/06/2017. Une clôture anticipée est possible.

axabank.be / **investir**

Intéressé(e)? Avant d'investir dans ce produit, lisez attentivement les Conditions Définitives (Final Terms) du 4 avril 2017 en anglais, le prospectus de base « AXA Belgium Finance (NL) bv and AXA Bank Europe s.a. Notes Issuance Programme, EUR 2,000,000,000 - » du 12 septembre 2016 cf. ci-après « Ce que vous devez également savoir ». Tous ces documents sont disponibles gratuitement dans votre agence et sur axabank.be.

réinventons / la banque



AXA Banque vous propose optinote nordic 3

Cette obligation en couronnes norvégiennes est émise par AXA Belgium Finance (NL) bv dans le cadre du Notes Issuance Programme. Elle est garantie et distribuée par AXA Bank Europe s.a.



6 ans, du 30 juin 2017 au 30 juin 2023.



Droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en couronnes norvégiennes à l'échéance finale, sauf en cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur et/ou du garant. Le capital remboursé est également exposé au risque de change.



Paiement, six années d'affilée, d'un coupon brut de 1,75% en couronnes norvégiennes. En raison des fluctuations des cours de change, il est toutefois possible que le coupon annuel brut converti en euros soit plus ou moins élevé.

Investir dans des devises telles que la couronne norvégienne peut être une alternative intéressante. Optinote nordic 3 s'adresse aux investisseurs expérimentés qui ont une connaissance suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument. Concrètement, cela signifie que des notions comme les taux d'intérêt et les taux de change vous sont familières, et plus particulièrement l'EUR/NOK.



Six années d'affilée, un coupon brut de 1,75%, payable en couronnes norvégiennes

Si vous investissez dans optinote nordic 3, vous avez droit, **pendant six ans**, à un coupon annuel brut de 1,75%. Ce coupon est payé en couronnes norvégiennes. À l'échéance finale, ceci correspond à un rendement actuariel brut de 1,40% en couronnes norvégiennes (max. 2% de frais de souscription inclus, mais avant précompte mobilier). Le rendement actuariel net est de 0,88% en NOK (après déduction des frais de souscription de maximum 2% et du précompte mobilier de 30%).

Si vous optez pour une conversion immédiate du coupon annuel en euros, celle-ci se fera sur la base du **taux de change** de la couronne norvégienne par rapport à l'euro en vigueur au moment de la conversion. Le montant du coupon converti en euro peut donc fluctuer d'année en année.

Un précompte mobilier est dû sur le coupon brut. Le pourcentage de ce précompte mobilier est celui qui est d'application au moment du paiement du coupon brut. À la date de lancement de la période de souscription, soit le 24 avril 2017, **il s'élève à 30%**. Ce précompte mobilier est libératoire et est susceptible d'éventuels changements dans le futur.

et votre capital ?

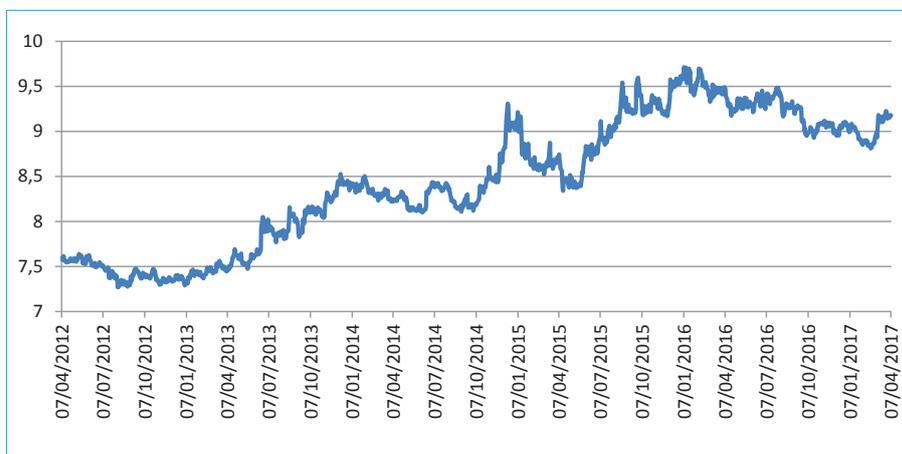
Optinote nordic 3 vous donne droit au **remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en couronnes norvégiennes à l'échéance finale**, sauf en cas de défaut, par exemple une faillite, de l'émetteur et/ou du garant. Si, à l'échéance finale, vous ne souhaitez pas réinvestir en couronnes norvégiennes mais plutôt **convertir votre capital en euros**, la conversion se fera alors sur la base du taux de change de la couronne norvégienne par rapport à l'euro en vigueur au moment de la conversion.

En fonction du **taux de change en vigueur entre les deux devises** à ce moment-là, le montant que vous recevez en euros peut être **supérieur ou inférieur à votre capital initial investi**.

Si vous voulez éviter que le cours de change joue en votre défaveur, vous pouvez aussi choisir de reporter la conversion en euros. Votre Agent bancaire AXA peut alors vous proposer une solution. Il en va d'ailleurs de même pour la conversion des coupons annuels.



ÉVOLUTION DU TAUX DE CHANGE DE L'EUR/NOK 7/4/2012 - 7/4/2017



Source : Bloomberg

Les taux de change du passé ne constituent aucune garantie de l'évolution future de la couronne norvégienne.

Au 7/4/2017, 1 euro valait 9,1739 NOK. Pour pouvoir obtenir une coupure de 10.000 NOK à ce taux de change, vous auriez dû payer à ce moment 1.090,05 euros (avant frais). Si à l'échéance, la valeur de la couronne norvégienne a augmenté de 10% par rapport à l'euro (à 8,3399 NOK pour 1 euro), vous recevrez alors 1.199,05 euros pour votre coupure de 10.000 NOK. La valeur de votre capital en euros aura par conséquent augmenté de 10%. Dans le cas contraire, c.-à-d. si la valeur de la couronne norvégienne a diminué de 10% par rapport à l'euro (à 10,1932 NOK pour 1 euro), vous recevrez alors pour votre coupure de 10.000 NOK, seulement 981,04 euros. Vous réaliserez alors une moins-value de 10% sur la devise.



Pourquoi un placement en couronnes norvégiennes ?

La Norvège fait partie des plus grands exportateurs de pétrole au monde. Le secteur du pétrole et du gaz représentent environ 20% du PIB norvégien et 2/3 de ses exportations. Grâce à l'augmentation des prix du pétrole depuis début 2016 (et donc à l'obtention de revenus plus élevés), l'économie norvégienne s'est redressé graduellement. Pour stimuler davantage l'économie, le gouvernement a octroyé des incitants fiscaux afin d'augmenter la compétitivité des entreprises. De plus la Banque centrale norvégienne a décidé en mars 2016 d'abaisser le taux directeur de 0,25% à 0,50% (pour rendre moins cher les emprunts des entreprises norvégiennes).

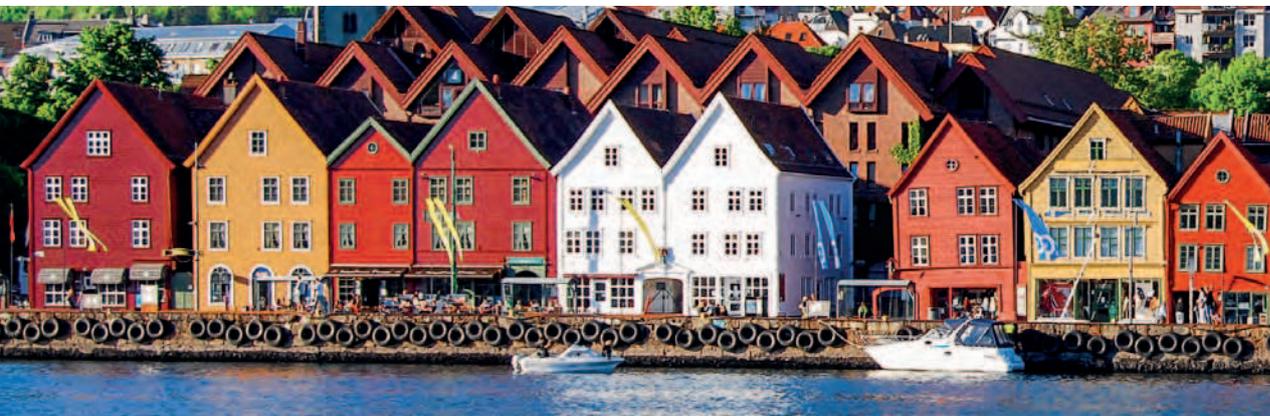
L'augmentation des prix du pétrole a aussi entraîné une légère appréciation de la couronne norvégienne (NOK) par rapport à l'Euro (+3,22% 7/4/2016 - 7/4/2017).

Le gouvernement norvégien consent de gros efforts pour diversifier son économie, afin de dépendre moins à l'avenir des revenus du pétrole et des fluctuations de sa devise. Si la Norvège y parvient, il n'est pas exclu qu'on assiste à moyen terme à un renchérissement durable de la NOK par rapport à l'euro.

Des finances publiques saines (la dette publique de la Norvège ne représentait que 31,7% du PIB en 2015) et une excellente solvabilité (rating AAA) constituent également autant de caractéristiques positives de l'économie norvégienne.

Un placement en NOK peut dans ces circonstances présenter une source de diversification pour un portefeuille essentiellement libellé en euros pour autant que les montants investis restent limités.

La situation économique décrite ci-dessus l'est à un moment précis et peut donc être sujette à changements, qui pourraient avoir un impact négatif sur le taux de change.



Ce que vous devez également savoir

Un investissement dans optinote nordic 3 peut comporter des avantages, mais aussi certains risques :

- **un risque de crédit** : en cas de faillite ou de faillite probable d'AXA Belgium Finance (NL) bv et /ou d'AXA Bank Europe s.a., cette émission peut être annulée en tout ou en partie, ou convertie en fonds propres (actions) en fonction de la décision du régulateur (pouvoir de « bail-in »). Dans ce cas, vous risquez de ne pas récupérer les sommes investies et d'en perdre une partie ou la totalité, ainsi que le(s) coupon(s) qui devrai(en)t encore être versés.
- **un risque de change** : cette obligation est émise en couronnes norvégiennes. À l'échéance finale, l'investisseur a droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en couronnes norvégiennes. Cela signifie que le montant remboursé après conversion en euros peut être inférieur au capital initialement investi. Les coupons annuels sont également payables en couronnes norvégiennes, et par conséquent aussi exposés au risque de change au moment de la conversion en euros. Le risque de change est plus élevé pour l'investisseur ne disposant pas d'un compte en devises (NOK) étant donné que le risque de change se matérialisera automatiquement au moment du paiement du coupon annuel et du remboursement du capital.
- **un risque de fluctuation du prix du titre** : si vous vendez vos titres avant l'échéance finale, le prix de vente sera influencé à ce moment par divers facteurs, dont l'évolution générale des taux d'intérêt (en cas d'augmentation des taux du marché, ce prix sera inférieur), la volatilité des marchés et la santé financière de l'émetteur et du garant. En fonction de ces facteurs, la valeur de rachat pourrait être inférieure à la valeur d'achat nominale.
Le droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en couronnes norvégiennes, ne vaut qu'à l'échéance finale, sous réserve du risque de crédit (voir ci-dessus).



- **un risque de liquidité** : cette obligation n'est pas cotée sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe s.a. assure sa liquidité en agissant comme acheteur, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles. L'investisseur qui souhaite vendre ses titres avant l'échéance finale doit le faire au prix acheteur fixé par AXA Bank Europe s.a. (hors taxe sur les opérations de bourse et autres taxes), qui dépend des paramètres de marché du moment (voir «le risque de fluctuation du prix du titre»). Cela pourrait conduire à un prix inférieur au prix d'émission. Ce cours acheteur comprend une marge de max. 1% dans des conditions de marché normales. Cette marge est la rétribution d'AXA Bank Europe s.a. Aucune commission n'est donc comptabilisée par AXA Bank Europe sa.

Avant d'investir, il est conseillé aux investisseurs intéressés par ce produit de prendre connaissance :

- des **Conditions Définitives** (Final Terms) du 4 avril 2017 en anglais,
- du **prospectus de base** « AXA Belgium Finance (NL) bv and AXA Bank Europe s.a. Notes Issuance Programme, EUR 2,000,000,000 - » en anglais, approuvé le 12 septembre 2016 par la FSMA, et son résumé en français ainsi que de tous les suppléments ultérieurs éventuels en anglais et leur résumé en français, en particulier les facteurs de risque relatifs à l'émetteur, au garant, à l'obligation et au capital investi et ce, conformément à leur situation financière et leurs objectifs d'investissement spécifiques.

Vous trouverez ces documents dans toutes les agences d'AXA Bank Europe s.a. et sur axabank.be, à la rubrique « Investir ».

Fiche technique

Émetteur	AXA Belgium Finance (NL) bv, fondé aux Pays-Bas
Garant	AXA Bank Europe s.a.
Rating du garant	S&P: A+/A-1+ avec perspective stable. Moody's: A2/P-1 avec perspective stable. Ratings au 7 avril 2017. Les ratings sont attribués par des agences de notation indépendantes. Veuillez noter que ces ratings sont revus à intervalle régulier et peuvent être adaptés. AXA Bank Europe s.a. s'engage à publier tout changement majeur sur son site internet. Pour connaître les ratings en vigueur, veuillez consulter https://www.axabank.be/fr/informations-juridiques/placements-documents-legaux Ces ratings sont purement indicatifs et ne constituent pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation des titres offerts.
Code ISIN	XS1598677067
Distributeur – Service financier	AXA Bank Europe s.a.
Agent de calcul	AXA Bank Europe s.a.
Période de souscription	Du 24 avril 2017, 9h00 au 23 juin 2017, 16h00 – clôture anticipée possible.
Date d'émission	30 juin 2017
Echéance	30 juin 2023
Devise	NOK
Valeur nominale	10.000 NOK par coupure
Montant de l'émission	Minimum 30 millions NOK et maximum 1.500 millions NOK.
Prix d'émission	100%
Frais de souscription	2% auprès de votre Agent bancaire AXA
Autres commissions comprises dans le prix d'émission	AXA Bank Europe s.a. perçoit une rémunération annuelle de placement et/ou de structuration égale à maximum 2% du prix d'émission et qui est comprise dans ce prix d'émission de 100%.
Autres frais	Le cours de change est disponible chez l'Agent bancaire AXA et comporte les frais de change.
Remboursement à l'échéance	A l'échéance, droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en NOK, sauf en cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur et/ou du garant.
Coupon brut	L'investisseur a droit chaque année à un coupon brut de 1,75% en NOK.
Rendement actuariel brut	1,40% en NOK, max 2% de frais de souscription inclus, mais avant précompte mobilier de 30%.
Rendement actuariel net	0,88% en NOK, déduction faite des frais de souscription de maximum 2% et du précompte mobilier de 30%.
Dates de paiement du coupon annuel	30 juin 2018, 30 juin 2019, 30 juin 2020, 30 juin 2021, 30 juin 2022, 30 juin 2023, ou le jour ouvrable suivant si c'est un jour férié.
Forme – Service financier	Titres au porteur (non livrables) inscrits sur un compte-titres – gratuit chez AXA Bank Europe s.a.

Fiche technique - suite

Marché secondaire	Cette obligation n'est pas cotée sur un marché réglementé. Pour plus de détails, voir 'risque de liquidité' dans la rubrique 'Ce que vous devez également savoir'.
Fiscalité	<p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible de changements éventuels par la suite. Sur la base de la législation actuelle, le régime fiscal pour les investisseurs privés soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">• un précompte mobilier est dû sur le coupon brut. Actuellement, le tarif de ce précompte mobilier s'élève à 30%. Il est libératoire.• taxe sur les opérations de bourse : 0% à la souscription et 0,09% (max. 1.300 euros) pour les opérations après la période de souscription (tarif à la date de prise d'effet de la période de souscription). <p>Les investisseurs soumis à un régime différent de celui de l'impôt belge des personnes physiques sont invités à s'informer du régime fiscal qui leur est d'application.</p>
Classe de risque	D sur une échelle de A à E, E étant le risque le plus élevé. Le risque a été déterminé lors du lancement d'Optinote nordic 3, sur base des caractéristiques du produit. Vous trouverez un complément d'information à propos de cette classification sur www.axabank.be . AXA Bank Europe s.a. s'engage à publier toute modification du profil de risque sur son site Internet.
Profil MiFID	<p>Dans l'approche portefeuille mise en place par AXA Banque dans le cadre du conseil en investissement, ce produit s'adresse aux investisseurs présentant un profil défensif à offensif, pour autant que les limites par profil pour la classe de risque de ce produit soient respectées. Nous vous recommandons d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et, notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Dans le cas où vous envisagez de votre propre initiative un investissement dans ce produit, la banque devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci.</p> <p>Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, elle doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer que ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.</p>
Valeur de marché	À partir de la date de paiement, publiée trimestriellement sur axabank.be sous la rubrique Informations juridiques (Placements - Documents légaux).
Droit applicable	Cette obligation est régie par le droit belge.

Vous souhaitez :

- un coupon annuel brut en couronnes norvégiennes de 1,75% par an, pendant six ans,
- le droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en couronnes norvégiennes à l'échéance finale, sauf en cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur et/ou du garant,

alors optinote nordic 3 peut vous intéresser !

Cette offre est valable du 24 avril au 23 juin 2017 (sous réserve d'une éventuelle clôture anticipée). Rendez-vous donc sans plus tarder chez votre Agent bancaire AXA. Il veille toujours à ce que vous profitiez de conseils professionnels et personnalisés.

Le produit qui vous est proposé est une obligation. En souscrivant à cette obligation, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous payer des coupons annuels en couronnes norvégiennes et à vous rembourser, à l'échéance finale, le capital investi (avant frais) en couronnes norvégiennes.

En cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur et/ou du garant, vous risquez

de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit.

Ce document a été développé et distribué par AXA Bank Europe s.a. uniquement à des fins promotionnelles.

Il ne procure aucun conseil en investissement, ne contient aucune recommandation pour des placements.

Il ne répond dès lors pas aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissement et n'est soumis à aucune interdiction en rapport avec l'exécution de transactions de placement précédant la diffusion de la recherche en investissement.

Coordonnées du service interne de plainte et du service de médiation :

- Customer Relations AXA Bank : Grotesteeweg 214, 2600 Berchem - FAX 03 286 25 30
e-mail : customer.relations@axa.be - axabank.be (rubrique contact/réclamation/banque)
- Ombudsman en conflits financiers : North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles
TEL 02 545 77 70 - FAX 02 545 77 79 - e-mail : ombudsman@ombudsfin.be

L'ombudsman en conflits financiers n'intervient qu'une fois la plainte traitée au préalable par le service interne de plainte.